

[Texte]

Le présent système qui retourne au Fonds consolidé toutes les sommes ainsi perçues pénalise sérieusement les Archives du Canada puisque meilleur est le service de reproduction plus il coûte cher à administrer.

La perception par les Archives de ces sommes à même leur budget permettrait de libérer des sommes additionnelles qui pourraient être inscrites dans l'amélioration des services aux chercheurs.

Nous sommes conscients que le passage d'une telle loi que celle des Archives puisse difficilement concurrencer d'autres projets quant à l'attention que les media d'information y porteront.

• 1835

Nous n'en sommes pas moins convaincus qu'il s'agit là d'une oeuvre utile et indispensable à la fois à la bonne administration publique et à l'enregistrement de la connaissance des générations de Canadiens sur eux-mêmes.

Merci beaucoup.

La présidente: Madame Désilets.

Mme Andrée Désilets (présidente, Institut d'histoire de l'Amérique française (1970)): Messieurs, mesdames, je me présente aujourd'hui comme présidente d'un Institut essentiellement voué à l'histoire. L'Institut d'histoire de l'Amérique française regroupe l'ensemble des historiens québécois, historiens professionnels, étudiants en histoire et citoyens intéressés à l'histoire et, de façon générale, tous les historiens du Canada, des Etats-Unis et même au-delà, qui travaillent sur l'un ou l'autre aspect de l'histoire du Canada français.

L'Institut compte quelque 800 membres et il a des préoccupations pour la conservation du patrimoine archivistique et pour les problèmes liés à la conservation des archives et à leur accessibilité aux chercheurs.

Inutile de rappeler ici, je pense, que le travail de l'historien repose essentiellement sur le sort qui est fait aux archives à tous les niveaux de la société. Si l'historien peut assurer la transmission de la vie nationale—et je pense que c'est important qu'il le fasse—d'une génération aux autres qui s'échelonnent dans le temps. S'il peut concourir à donner la raison profonde de phénomènes et de faits d'aujourd'hui c'est qu'on lui a conservé des documents pour interpréter l'histoire. C'est de là l'intérêt de l'Institut d'histoire par son Comité des archives qui regroupe des historiens de toutes les universités québécoises pour le projet de loi C-95, devenu C-7. De là, aussi, les quelques remarques et recommandations qu'il désire faire à cette assemblée.

Quelque chose de positif pour partir, si vous permettez. À notre avis, une nouvelle Loi sur les archives est urgente. On se réjouit que le gouvernement l'ait comprise. La présente administration des Archives publiques du Canada est figée dans la loi de 1912; elle ne répond plus aux exigences de la recherche scientifique ni aux attentes d'une société qui a vieilli en développant de très grands intérêts intellectuels, culturels et sociaux. Une nouvelle loi aussi sur les Archives publiques du Canada nous semble pertinente, survenant au moment où

[Traduction]

The current system provides that any money so received shall be returned to the consolidated revenue fund and this seriously penalizes the Archives of Canada because the better the reproduction service, the more costly it is to administer.

If the archives were able to add this money to their budget, they might be able to free up additional moneys to improve services to researchers.

We are aware that the adoption of the Archives Act does not draw the same media attention as other projects.

But we are convinced that it is indispensable to good public administration and to the recording of the knowledge succeeding generations of Canadians will have of themselves.

Thank you very much.

The Chairman: Mrs. Désilets.

Mrs. Andrée Désilets (Chairman, Institut d'histoire de l'Amérique française (1970)): Ladies and gentlemen, I appear today as chairman of a historical institute. The *Institut d'histoire de l'Amérique française* represents all Quebec historians. Its members are professional historians, history students, citizens with an interest in history and, in general, all Canadian, American and foreign historians who are working on some aspect of French-Canadian history.

Our institute has about 800 members and is concerned with conserving our archival heritage and keeping it accessible.

I am sure that I do not need to point out here that a historian's work is based on the archives available for all levels of society. For a historian to transmit our national life to succeeding generations, as I think he must do, and for him to fully explain today's reality, records must be kept. Such is the concern of our institute's archives committee, which draws historians from all Quebec universities to study Bill C-7, formerly C-95. It is also the basis for the remarks and recommendations that our committee would like to make to yours.

First of all, allow me to say something positive. In our opinion, a new Archives Act is urgently required. We are happy that the government has understood this. The Public Archives of Canada are currently governed by the antiquated act of 1912. It no longer meets the needs of scientific research nor the growing expectations of society in intellectual, cultural and social fields. This new act comes at a time when archivists and researchers in general are concerned with redefining their goals and their activities to better meet these new needs.